

## Déclaration OETH

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle de votre obligation d'emploi de travailleur handicapé (DOETH) doit être effectuée dans la DSN du mois d'avril (déposée le 5 ou le 15 mai).

Pour ce faire vous devez vous munir du document transmis par l'URSSAF contenant tous les éléments déclaratifs calculés par rapport aux DSN déposées de 2023. Si vous avez effectué des dépenses déductibles, vous pourrez les déduire dans les cases correspondantes.

Si vous n'avez pas reçu ce document, vous pouvez le télécharger dans votre espace URSSAF.

L'outil de calcul Legiepaye se trouve dans le menu "Gestion paye – Déclarations sociales – Déclarations annuelles"

The screenshot displays the LEGIEPAYE software interface for the 'Fiche Dossier DOETH (Nouveau) K:0'. The interface is in French and includes a menu bar with options like 'Salaires', 'Gestion paye', 'Dossier', 'SAM', 'Partage de bureau', 'Rapport mise à jour', and 'Fenêtres'. A dropdown menu is open, showing 'Déclarations annuelles' and 'DOETH (Déclarations des travailleurs handicapés)'. The main form area is titled 'Fiche Dossier DOETH (Nouveau) K:0' and contains several sections:

- Milieu:** Includes fields for 'SMIC Horaire' (0) and a checkbox for 'Déclarer dans la DSN de ce mois'. A 'Simulateur agefiph' button is visible.
- BOETH Effectif (Valeurs fournies par votre URSSAF):** A table with columns 'Saisie' and 'Calcul'. Rows include 'Assujettissement', 'Devant être employé', 'Etant employés', and 'Relevant d'un ECAP', all with values of 0.
- BOETH hors paye:** Rows include '01 - Intérimaires', '02 - Salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition', and '03 - Stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable', all with values of 0.
- Déduction:** Rows include '060 - Déduction ECAP', '061 - Déduction de sous-traitance (EA, ESAT, TIH)', '062 - Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité', '063 - Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle', '064 - Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation', '067 - Dépense déductible liée à la participation à des événements', '072 - Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations', and '073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH'. A note states: 'Si un accord a été passé, les dépenses déductibles ne sont pas prises en compte'.
- Contributions:** Rows include 'Contribution majorée', 'Exonération de contribution sous délai de carence', 'Contribution N-1', '065 - Contribution OETH brute avant déductions', '066 - Contribution OETH nette avant écritement', '067 - Contribution OETH nette après écritement', and '068 - Contribution OETH réelle due'.

The bottom of the screen shows a Windows taskbar with the search bar 'Taper ici pour', several application icons, and system tray information: '9°C Ventoux', '13:47', and '22/04/2024'.

Vous pouvez vérifier le calcul de l'outil en cliquant sur le bouton "simulateur Agefiph".

Attention, les effectifs fournis par l'URSSAF ont déjà été majorés (salariés de + de 50 ans,...).